

Pour une Région au service de tou·te·s les Francilien·ne·s et de tous les territoires

- en 140 amendements -

16 décembre 2019

DOSSIER DE PRESSE / Budget régional 2020



Karine BRISHOUAL

Contact presse

07 60 03 71 73

karine.brishoual@iledefrance.fr

Pour une Région au service de tous les Francilien·ne·s et de tous les territoires

Alors que les colères s'accumulent, que la majorité des Français·e·s et des Francilien·ne·s résistent au passage en force de l'ultralibéralisme avec Macron qui veut en finir avec le système social français et saper la retraite par réparation, Valérie Pécresse continue comme si de rien n'était.

Le budget qu'elle propose pour l'Île-de-France est rabougri, sans ambition pour une Région qui réduit, depuis 2016, le périmètre de ses politiques publiques. Les injustices sociales, les fractures territoriales creusées par la mondialisation et les politiques antisociales nécessitent pourtant une mobilisation de la région la plus riche de France qui doit et peut agir pour tou·te·s les Francilien·ne·s et tous les territoires.

Le refrain entonné par Valérie Pécresse de faire mieux avec moins d'argent est faux. Pécresse fait moins et moins bien ! Alors que Macron fabrique des pauvres, Pécresse l'accompagne dans cette mission. Alors que Macron méprise les collectivités territoriales et leurs élu·e·s, Pécresse délaisse certains territoires franciliens notamment les plus populaires.

Les élu·e·s du groupe Front de gauche proposent que la Région soit un véritable levier contre les injustices sociales, économiques, environnementales et territoriales.

A travers 10 grandes propositions portées au débat du budget 2020, ils dressent le portrait de ce que pourrait être une Région au service de tou·te·s les Francilien·ne·s et une Région partenaire de tous les territoires :

- . Une Région qui répond à l'urgence pour les transports
- . Une Région qui agit pour le climat et l'environnement
- . Une Région qui protège les plus fragiles
- . Une Région partenaire des communes bâtisseuses
- . Une Région qui rééquilibre son territoire
- . Une Région #METOO pour l'égalité et contre les violences
- . Une Région contre la précarité des étudiant·e·s
- . Une Région qui forme tou·te·s les jeunes Francilien·ne·s
- . Une Région qui agit pour l'emploi et le pouvoir d'achat
- . Une Région qui engage une bataille avec l'Etat pour de nouvelles ressources

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Une Région qui répond à l'urgence des transports

AMELIORER ET DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour la mobilité des Francilien·ne·s et répondre à l'urgence environnementale, il faut des ressources nouvelles pour développer l'usage des transports publics en commun. L'État doit tenir ses engagements et verser les 200 millions manquants chaque année.

Un Plan d'urgence pour le métro ^(AMENDEMENT 299) : 150 millions d'euros pour désasphyxier le réseau du métro notamment les lignes desservant la petite couronne dans lesquelles la fréquentation est en forte hausse.

Un Plan d'urgence pour les RER ^(AMENDEMENT 293) : 300 millions d'euros pour rénover et améliorer les conditions de transport des habitants utilisant au quotidien les RER. La priorité doit être donnée aux transports du quotidien, il faut donc renforcer les crédits des RER en 2020 et les années suivantes.

UN PLAN VELO A LA HAUTEUR

Changer de braquet pour la politique vélo avec un « RER V » ^(AMENDEMENT 303)

Le développement des circulations douces, et en particulier l'usage du vélo, répond à des enjeux franciliens importants en termes de mobilité, de qualité de l'air, de santé, de lutte contre le bruit, ou encore de tourisme. La politique de développement du vélo constitue, avec celle des transports en commun à laquelle elle est étroitement liée, l'un des plus grands défis pour notre région dans les années à venir. La Région, peut et doit aller de l'avant, en mobilisant dès à présent des moyens importants en reprenant le plan développé par le collectif Vélo Ile-de-France sur l'idée d'un réseau express régional vélo (RER Vélo).

Créer une taxe dissuasive sur les SUV dont le produit sera affecté au développement des équipements cyclables ^(AMENDEMENT 180)

Les SUV représentent la moitié des voitures immatriculées depuis début 2019. Ces dix dernières années, ils ont été la deuxième source de croissance des émissions de CO2. Plusieurs métropoles européennes envisagent de limiter ou d'interdire ces véhicules très polluants et dangereux en termes de sécurité routière. Une taxe dissuasive sur les SUV doit être mise en place en Ile-de-France. Le produit ira au développement et à la sécurisation des équipements cyclables.

Une Région qui agit pour le climat et l'environnement

APRES EUROPACITY, POUR UN PROJET RÉELLEMENT ÉCOLOGIQUE (AMENDEMENT 378)

L'abandon par l'État du projet Europacity est positive. Cependant cela ne peut laisser la place à un nouveau projet de bétonisation énergivore, polluant et dédié aux profits financiers. Une réflexion collective doit à présent s'engager pour faire du Triangle de Gonesse un territoire modèle en matière de réponse publique aux enjeux climatiques, de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des terres agricoles, pleinement connecté aux besoins des populations locales, tel que le propose le projet citoyen CARMA.

PLUS DE MOYENS

POUR LA BIODIVERSITE ET L'ACQUISITION D'ESPACES VERTS (AMENDEMENTS 294 & 300)

Alors qu'avec les lois MAPTAM et NOTRE, les Régions sont devenues cheffes de file pour la planification, la coordination et le pilotage de l'action publique en faveur de la biodiversité, l'Île-de-France n'a cessé de mettre en œuvre des moyens très en-deçà des besoins. De la même manière, l'acquisition d'espaces verts n'a jamais été aussi faible. Dans un contexte d'artificialisation des sols accrue, cela devrait être une priorité.

UNE ÉVALUATION CLIMAT A 360° DU BUDGET RÉGIONAL (AMENDEMENT 194)

Des études permettent de réaliser une évaluation climat à 360° des budgets publics à travers l'identification de toutes les mesures, dans tous les domaines d'action, qui influencent à la hausse ou à la baisse les émissions de GES. En mettant en place un tel outil, la région Île-de-France améliorerait efficacement ses politiques régionales, et s'engagerait utilement contre le dérèglement climatique. Elle serait la 1ère collectivité à le faire.

AMIANTE, TERRAINS SYNTHETIQUES, POLLUTION ATMOSPHERIQUE, PESTICIDES, PLOMB AGIR POUR LA SANTE ENVIRONNEMENTALE (AMENDEMENTS 320 & 472)

Les sources de pollution ne cessent de s'accroître. La santé publique des Francilien-ne-s doit être au cœur de l'action régionale. Face à la multiplication potentielle de scandales sanitaires liés à la dégradation de l'environnement, la Région doit agir. Elle doit s'engager auprès de l'État et des différents organismes qualifiés pour travailler sur ces questions (ARS, INSERM et ANSES) et établir des études précises et indépendantes sur les risques potentiels auxquels sont soumis les Francilien-ne-s.

SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DURABLE SANS PESTICIDES

(AMENDEMENTS 307, 313 & 381)

Aider davantage à la conversion vers une agriculture durable. Nos concitoyens sont très attentifs à la qualité et aux conditions de production de leur alimentation. De nombreuses études soulignent les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'environnement, la qualité de l'air et la biodiversité. La Région doit donc soutenir les agriculteurs pour leur permettre de se convertir à des pratiques moins polluantes, plus respectueuses de la nature et de la santé. Elle doit aussi s'engager pour une agriculture sans pesticides.

Développer davantage l'agriculture bio et soutenir ses acteurs historiques (Pôle Abiosol et les organismes qui composent - Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île-de-France, Terre de Liens Île-de-France, Réseau des AMAP d'Île-de-France et les Champs des Possibles)

Développer l'agriculture sur les toits en milieu urbain. Les toits peuvent représenter jusqu'à 32 % des surfaces horizontales des villes. La conquête agricole de ces lieux est aujourd'hui portée par de nombreuses collectivités. La Région doit accompagner ces pratiques nouvelles.

Une Région qui protège les plus fragiles

DES MOYENS FINANCIERS POUR LES QUARTIERS POPULAIRES

Développer les emplois locaux et aider les associations (AMENDEMENT 460)

La quasi suppression du budget alloué à la politique de la ville par la droite régionale est une insulte aux habitant·e·s de ces quartiers. Un soutien régional est fondamental pour les associations de proximité qui œuvrent au quotidien. Il est indispensable de le restaurer.

Un plan régional pour agir contre les violences dans et autour des lycées (AMENDEMENT 473)

Alors que les violences augmentent dans les lycées, singulièrement dans les quartiers populaires, la Région doit sortir de la seule réponse sécuritaire et proposer un plan d'action en s'appuyant sur ceux et celles qui pensent et décryptent les phénomènes de violences scolaires ainsi que les acteurs locaux. Des mesures concrètes pour endiguer les violences dans et autour des lycées doivent être prises :

- . Mettre en place des Assises régionales et un observatoire permanent contre les violences dans les lycées.
- . Développer la présence humaine dans les lycées où les violences faites aux élèves sont fortes.
- . Agir efficacement contre le décrochage scolaire & financer en priorité les projets culturels et citoyens présentes par les lycéen·ne·s des établissements touchés par les violences.
- . Rendre prioritaire les rénovations des lycées situés dans les quartiers populaires

Améliorer les conditions d'étude des lycéen·ne·s des quartiers populaires en augmentant la dotation de solidarité, outils permettant l'égalité républicaine (AMENDEMENT 79)

Les établissements publics de ces quartiers doivent pouvoir mettre en œuvre et installer durablement des partenariats et des projets culturels, pédagogiques de qualité.

Développer les conservatoires et les médiathèques dans les quartiers populaires (AMENDEMENTS 289 & 498)

Ces structures maillent notre territoire et permettent, dès le plus jeune âge, l'accès aux pratiques artistiques et culturelles. La Région doit être pleinement actrice de leur rénovation et de leur développement afin de garantir le droit à la culture pour tou·te·s et dans tous les territoires.

Utiliser les fonds européens pour les projets portés par territoires populaires (AMENDEMENT 512) comme les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) qui sont très attendus dans les territoires développant des projets urbains riches et ambitieux pour répondre aux nouveaux défis et aux besoins locaux.

DES MOYENS POUR RESORBER LES BIDONVILLES ET POUR LA SOLIDARITE AVEC LES SDF

(AMENDEMENTS 502, 509 & 512)

Réduite à néant dès l'arrivée de la droite francilienne à la tête de la Région, les politiques régionales en faveur de la résorption des bidonvilles et de l'aide aux SDF sont indispensables. Il est urgent de rétablir les 12 millions au budget 2020 pour l'hébergement d'urgence et la construction d'établissements d'accueil des SDF.

ENCADRER DES LOYERS DANS TOUTE L'ILE-DE-FRANCE

(AMENDEMENT 311)

Le logement est une des principales préoccupations des Francilien·ne·s, que ce soit son accès mais aussi son coût. La Région Ile-de-France doit s'engager pour l'encadrement des loyers sur l'ensemble de son territoire. Elle doit soutenir les maires favorables à cette mesure, et travailler avec l'ensemble des autres collectivités franciliennes et avec l'État pour la généralisation de l'encadrement des loyers.

Une Région partenaire des communes bâtisseuses

FINANCER LA RÉHABILITATION DU PARC LOCATIF SOCIAL NÉCESSAIRE AUX FRANCILIEN·NE·S POUR MIEUX VIVRE (AMENDEMENT 319)

En 2016, la droite régionale choisissait de mettre un coup d'arrêt à la construction de logements sociaux. Ce sont 100 millions d'euros qui, en 4 ans, n'ont pas été investis auprès de collectivités pourtant volontaires dans la construction de logements sociaux et très sociaux afin de répondre aux besoins de leurs populations. Les communes respectant la loi SRU avec la construction de 30% de logements sociaux ont été sanctionnées par la Région qui leur a coupé les fonds alors que des financements facultatifs ont été alloués aux mairies ne respectant pas cette même loi.

Il est temps que la Région redevienne un partenaire privilégié des maires bâtisseurs.

DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS (AMENDEMENTS 90, 289, 290 & 498)

La Région s'est progressivement désinvestie de la construction des équipements culturels et sportifs dans les quartiers populaires et les territoires ruraux. C'est pourtant là qu'ils font le plus défaut. Il faut que tous les territoires, et en premier lieu ceux qui sont carencés, puissent bénéficier d'un soutien régional pour bâtir des équipements pour leurs habitant·e·s.

Les médiathèques sont la première porte d'entrée à la culture et aux arts et figurent en tête des équipements culturels les plus fréquentés. Elles constituent un service public essentiel à l'animation sociale et culturelle sur l'ensemble des territoires.

Plan piscine en Ile-de-France : « Tou·te·s nageur·se·s en 2024 ! ». Le fait que 50% des enfants entrant en 6^e en Seine-Saint-Denis, principal département qui accueillera les JOP 2024 mais aussi département le plus pauvre de notre région, ne sachent pas nager nous alerte sur l'obligation d'augmenter les crédits afin que le « Sport pour tou·te·s » ne soit pas un simple slogan mais devienne une réalité.

Équipements sportifs pour les lycéens·ne·s. Alors que les besoins sont colossaux et qu'un·e jeune Francilien·ne sur cinq reste éloigné de la pratique sportive, le Plan Marshall pour le sport scolaire promis par la droite régionale est toujours invisible. Le budget doit être rehaussé afin de couvrir l'ensemble des besoins en équipements sportifs de toutes les communes et de tous les lycées.

Une Région qui rééquilibre son territoire

CONSTRUIRE DES CENTRES DE SANTE DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET LES QUARTIERS POPULAIRES ET Y SALARIER DES MEDECINS (AMENDEMENTS 305 & 515)

Les centres de santé permettent à tou·te·s d'accéder aux soins. Ils répondent aux besoins médicaux immédiats et permettent d'avoir accès à des soins autres qu'un généraliste seul ne peut fournir. Sur tous les territoires, la Région doit financer des centres de santé pour lutter contre la désertification médicale. Elle doit aussi aller plus loin en y salariant des médecins, en commençant par 50 (6 M€), sur le modèle initié par la Saône-et-Loire, repris par la Corrèze, le Lot-et-Garonne et même par la Région Pays de la Loire.

CONTRE LE DESEQUILIBRE EST / OUEST : RESPECTER LE SDRIF (AMENDEMENT 323)

Le SDRIF est jeté aux oubliettes depuis 2016. Nous demandons la mise en place d'un comité de pilotage stratégique associant Région, État et CESER et élargi aux élu·e·s de proximité et aux populations locales afin de suivre l'application de ce schéma d'aménagement ayant à cœur d'œuvrer au rééquilibrage Est/Ouest dans notre Région et de prendre en compte les questions du logement, de l'emploi, des transports, de protection de l'environnement et du climat et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Une Région #METOO pour l'égalité et contre les violences

FORMER ET SENSIBILISER

CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES AU TRAVAIL (AMENDEMENT 210)

La Région doit être exemplaire et agir auprès de l'ensemble de ses agents en proposant des formations à ses agent·e·s ainsi qu'aux élu·e·s.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS SEXISTES

DANS LA FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI (AMENDEMENT 213)

La Région doit lutter contre les discriminations liées au sexe en travaillant avec les administrations, les collectivités, les associations, les organismes et les professionnels de la formation (entreprises, CFA, lycées professionnels, missions locales...), pour mettre en place sur le long terme des mesures efficaces pour l'Egalité femmes-hommes dans l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.

CONTRACEPTION & IVG :

INFORMATION ET PREVENTION AUPRES DES JEUNES (AMENDEMENT 318)

Aujourd'hui, les déserts médicaux, la désinformation, la malveillance voire la maltraitance du personnel médical, l'impact psychologique, les obstacles financiers, la disparition de nombreuses associations portant ces sujets ne permettent toujours pas à toutes d'accéder au droit de maîtriser son corps pourtant établi par la loi. En ce sens, l'engagement régional pour la prévention et l'information doit être sans faille.

FAIRE DE L'ILE-DE-FRANCE LA 1^e REGION AVEC UN BUDGET SENSIBLE AU GENRE

(AMENDEMENT 185)

Au-delà de la présentation annuelle du rapport sur la situation en matière d'Egalité entre les femmes et les hommes, il faut maintenant se doter d'un budget sensible au genre (gender budgeting) à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une réorientation des dépenses afin de promouvoir une réelle Egalité entre femmes et hommes, comme cela se fait en Belgique depuis 2007, mais aussi à la Banque mondiale du Développement, au FMI, à la Commission européenne ou encore au Conseil de l'Europe.

UN FONDS D'URGENCE

POUR LES ASSOCIATIONS POUR LES DROITS DES FEMMES (AMENDEMENT 312)

Les associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes sont essentielles et doivent être prioritairement soutenues par la Région au travers d'un dispositif clairement identifié, facilement accessible et durablement doté budgétairement.

Une Région contre la précarité des étudiant·e·s

Actuellement, 20 % des étudiant·e·s vivent sous le seuil de pauvreté ; un étudiant sur trois a déjà renoncé à un besoin primaire (nourriture ou soins) ; beaucoup sont salariés en parallèle de leurs études. En Ile-de-France, 81% des étudiants sont concernés par des difficultés d'accès au logement. Les études supérieures ne doivent pas être réservées qu'aux familles ayant les moyens de financer les études de leurs enfants. La question d'un pré-salaire étudiant est posée avec justesse par les organisations étudiantes. En Ile-de-France, nous proposons un plan d'action pour sortir les étudiant·e·s de la précarité.

AGIR AVEC UN FONDS D'URGENCE RÉGIONAL (AMENDEMENT 91)

Les dispositifs d'aide sociale aux étudiants doivent être repensés pour permettre, sur la base de critères sociaux, une vraie Egalité des jeunes dans les conditions d'accès et de réalisation des études. La Région, première région étudiante de France, doit en finir avec les seules bourses au mérite et prendre part activement à ce travail, en lien avec l'État en mettant en place la création d'un Fonds d'urgence régional de 5 millions €.

CONSTRUIRE DES LOGEMENTS ÉTUDIANTS (AMENDEMENT 508)

L'accès à un logement est décisif pour réussir ses études supérieures. La Région doit participer à la construction de logements étudiants accessibles à toutes et tous.

DES CENTRES DE SANTE UNIVERSITAIRES DANS TOUTES LES UNIVERSITÉS FRANCILIENNES (AMENDEMENT 308)

A l'instar de ce que les universités de Paris 5 Descartes, qui inaugurerait en septembre 2015 le premier centre de santé universitaire à destination des étudiants, de Paris 10 Dauphine ou encore de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, la Région doit impulser ou au moins participer à la création de tels centres dans toutes les autres universités franciliennes.

Une Région qui forme tous les jeunes francilien·ne·s

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDE DES LYCEEN·NE·S DES QUARTIERS POPULAIRES EN AUGMENTANT LA DOTATION DE SOLIDARITÉ (AMENDEMENT 79)

La dotation de solidarité est un des outils permettant l'Égalité républicaine. Versée aux établissements, elle doit être revalorisée afin que ces lycées situés en quartiers Politique de la ville puissent mettre en œuvre et installer durablement des partenariats et des projets culturels, pédagogiques de qualité et amener leurs élèves vers la réussite scolaire.

POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOU·TE·S : DES MÉDIATEUR·TRICE·S CULTUREL·LE·S DANS TOUS LES LYCEES (AMENDEMENT 499)

L'éducation artistique et culturelle est un élément essentiel à développer dans le cadre d'une politique culturelle régionale volontariste. Compte tenu du succès des médiateur·trice·s dans les lycées qui les ont accueillis, de la qualité des projets qui y ont été développés et des difficultés une fois qu'ils-elles quittent les établissements de les mener à bien, ces postes doivent être multipliés. La Région doit immédiatement créer un poste de médiateur·trice (6M€) pour chaque lycée.

Une Région qui agit pour l'emploi et le pouvoir d'achat

SOUTENIR RÉELLEMENT LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ (AMENDEMENT 514)

La Région doit engager un travail beaucoup plus volontariste pour aider les entreprises en difficulté, au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs économiques. Préserver l'emploi passe par le soutien aux entreprises en difficulté.

AIDER DAVANTAGE LES PETITES ENTREPRISES ET CELLES DE L'ESS (AMENDEMENT 316)

Les petites PME-PMI et TPE-TPI, tout comme les SCOP ou les SCIC, représentent des acteurs fondamentaux pour le dynamisme économique des territoires d'Ile-de-France, la Région doit de nouveau impulser une politique volontariste envers ces acteurs essentiels créant des emplois non-délocalisables et utiles aux Francilien·ne·s.

ALLER VERS LA GRATUITE DES TRANSPORTS FRANCILIENS (AMENDEMENT 184)

La question de la gratuité des transports répond à des enjeux sociaux et environnementaux, et à celui de l'extension du droit à la mobilité pour toutes et tous. Les Francilien·ne·s sont aujourd'hui mobilisés pour réclamer davantage de pouvoir d'achat, de justice sociale, mais aussi un meilleur accès aux services publics. Il faut donc imposer d'autres logiques, et la gratuité peut y contribuer. Nous en sommes convaincus. La Région doit initier ce processus par une première mesure de mise en gratuité des transports pour tous les jeunes de moins de 18 ans.

CRÉER 1 000 EMPLOIS DE SOLIDARITE LOCALE POUR LES ASSOCIATIONS (AMENDEMENT 460)

Pour redynamiser la politique régionale de l'emploi, pour répondre aux besoins d'emplois associatifs dans les territoires fragilisés de notre région, et contre le plan social aussi massif que silencieux infligé aujourd'hui au monde associatif, il est indispensable de pérenniser des actions rendant service aux populations, qui tissent du lien social, tout en assurant la création et la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables.

Une Région qui engage une bataille avec l'Etat pour dégager de nouvelles ressources

POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LE VELO

Des nouvelles recettes pour que l'État tienne ses engagements CPER pour le transport et verse 200 M€ par an (AMENDEMENT 182).

- . Elargissement de la taxe sur les bureaux (TSB) aux agences bancaires et immobilières (25 M€/an) ;
- . Mise en place d'une taxe de séjour augmentée pour les palaces (40M€) ;
- . Hausse de la taxe sur les surfaces de stationnement (TASS) ciblée sur les centres commerciaux (50M€/an) ;
- . Création d'une taxe additionnelle de 1% sur les droits de mutation (DMTO) sur les biens vendus plus d'1 M€ (70 M€/an).

Créer une taxe dissuasive sur les SUV dont le produit sera affecté au développement des équipements cyclables (AMENDEMENT 180)

Les SUV représentent la moitié des voitures immatriculées depuis début 2019. Ces dix dernières années, ils ont été la deuxième source de croissance des émissions de CO2. Plusieurs métropoles européennes envisagent de limiter ou d'interdire ces véhicules très polluants et dangereux en termes de sécurité routière. Une taxe dissuasive sur les SUV doit être mise en place en Ile-de-France. Le produit ira au développement et à la sécurisation des équipements cyclables.

Des ressources nouvelles pour développer l'usage des transports publics en commun et les investissements nécessaires (AMENDEMENT 199).

- . Baisse du taux de TVA de 10% à 5,5% sur les transports publics ;
- . Augmentation du Versement transport de 2,95% à 3,5% et de la taxe locale sur les bureaux (TLB) dans les territoires du centre et de l'ouest parisien

POUR REPENDRE A LA CRISE DU LOGEMENT ET RELANCER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

 (AMENDEMENT 181)

- . Modification du zonage et des taux de la redevance pour création de bureaux (RCB) pour créer un outil volontariste pour développer l'activité à l'est, au nord et au sud de l'Ile-de-France, et en grande couronne ;
- . Suppression de l'exonération de la redevance pour les opérations de renouvellement de bureaux ;
- . Multiplication par quatre de la taxe sur les logements vacants pour mobiliser les dizaines de milliers de logements vacants ;
- . Création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière pour les territoires en déficit de logements sociaux afin d'abonder l'aide aux maires bâtisseurs ;
- . Augmentation de l'amende pour les propriétaires louant leurs logements illégalement.

POUR LES LYCEES PUBLICS

Exiger de l'État la hausse de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) (AMENDEMENT 179).

Afin de rattraper les retards en rénovation et en construction de lycées, la Région doit interpeller l'État pour dégeler cette dotation d'équipement scolaire, exiger sa hausse et une indexation de son calcul sur les effectifs lycéens afin que notre collectivité soit en capacité d'offrir de bonnes conditions d'études à tous les lycéens et toutes les lycéennes francilien-ne-s dans toute l'Ile-de-France.

**Retrouvez tous les communiqués, les interventions
et amendements du Front de gauche sur :**

www.frontdegauche-idf.fr